

***Championnat Inter -
Départemental UFOLEP
Hauts de Seine/ Yvelines***



***Dimanche 11 Juin 2017
PRUNAY LE TEMPLE (78)***

Préambule

Ce 1^{er} Championnat Interdépartemental UFOLEP CycloSPORT est organisé par :

- Les Comités Départementaux UFOLEP des Hauts de Seine et des Yvelines
- Avec l'appui de la Commission Technique Interdépartementale CycloSPORT,
- Et la bienveillante autorisation de Mr Jean MYOTTE, Maire de PRUNAY LE TEMPLE

Plan de situation



Remise des dossards

La remise des dossards s'effectuera au départ à partir de 7h45.

Chaque coureur doit présenter sa licence (signée, photo apposée) et son carton de catégorie et émarger lui-même la feuille de présence.

Les dossards doivent être positionnés à l'aide de 4 épingles (non fournis par l'organisation) et clairement visibles (partie droite du dos, au-dessus des poches).

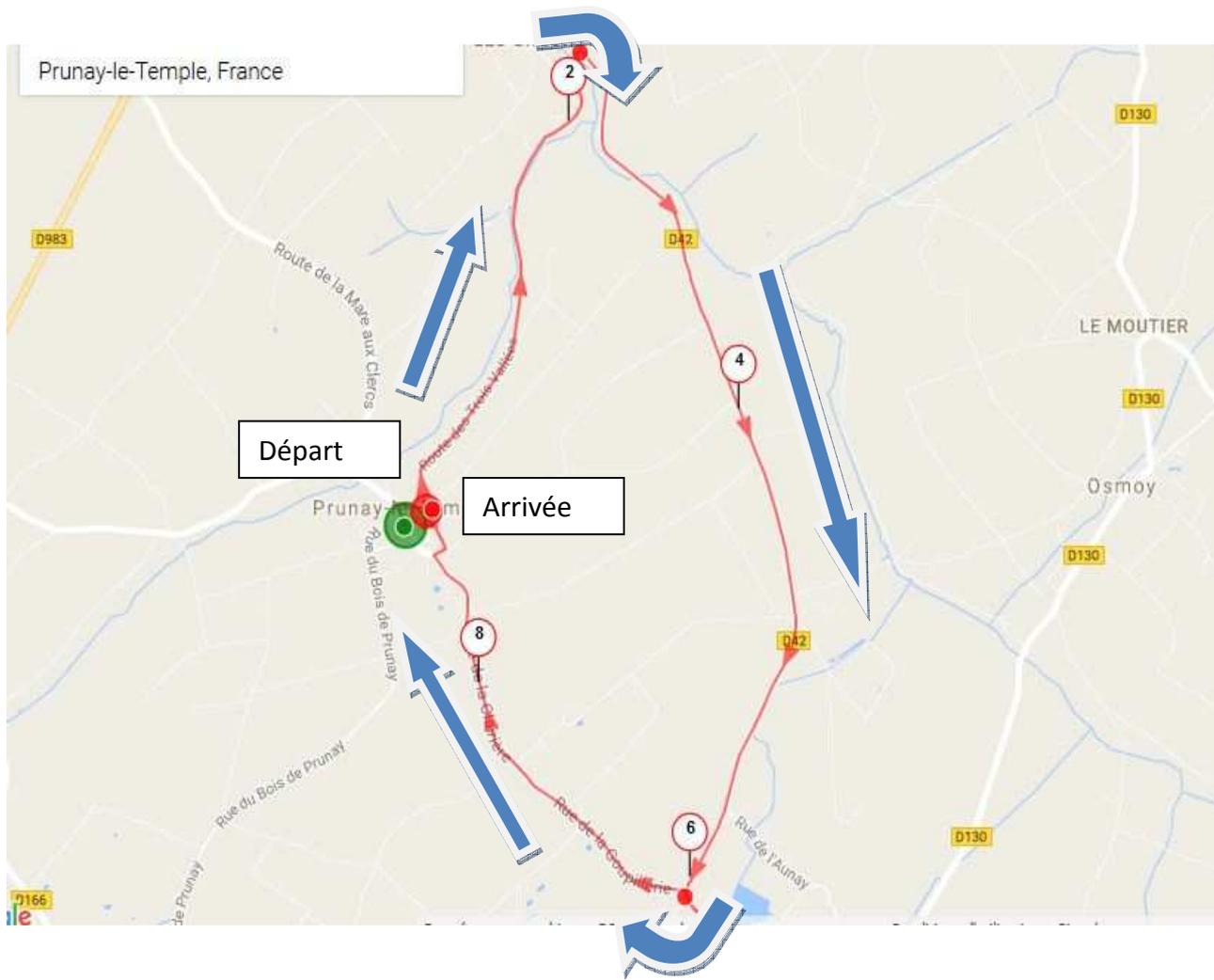
Horaires

REMISE DES DOSSARDS : 7h45 Chaque coureur doit lui-même émarger et remettre sa licence et son carton de catégorie	Catégories	Horaires de départ	Années de naissance	Boucle de 8,8 km	
				Nbre tours	km
	Jeunes 13/14 ans	11h06	de 2004 et 2003	4 tours	35,2 km
	Jeunes 15/16 ans	11h06	de 2001 et 2002	6 tours	52,8 km
	Adultes 17/19 ans	8h33	de 1998 à 2000	9 tours	79,2 km
	Adultes 20/29 ans	8h33	de 1997 à 1988	9 tours	79,2 km
	Adultes 30/39 ans	11h00	de 1987 à 1978	9 tours	79,2 km
	Adultes 40/49 ans	8h30	de 1977 à 1968	9 tours	79,2 km
	Adultes 50/59 ans	11h03	de 1967 à 1958	8 tours	70,4 km
	Adultes 60 ans et plus	8h36	Nés en 1957 et avant	7 tours	61,6 km
	Féminines Adultes 17 ans et plus	8h36	Nées en 2000 et avant	7 tours	61,6 km

Chaque coureur doit se présenter 10 minutes avant son départ pour l'appel.

Pour pouvoir prétendre au titre départemental ou au podium, chaque coureur adulte doit avoir participé à 2 épreuves minimum en Ile-de-France (pas de restriction pour les jeunes).

Circuit de 8,8 km



Extrait du Règlement

Engagements :

Les engagements se font à l'avance (délai de rigueur : jeudi 02/06/2016) ou sur place (**jusqu'à 8h45 dernier délai**) au tarif de :

- Adultes et jeunes à l'avance : 5€ à l'avance
- Adultes et jeunes sur place : 10€ à l'avance

Aucun règlement ne sera perçu en amont ou le jour de l'épreuve. Une facture sera adressée aux clubs après la manifestation.

Pour prétendre au titre départemental ou au podium, les coureurs adultes doivent avoir participé à 2 épreuves minimum en Ile-de-France (pas de restriction pour les jeunes).

Horaires :

Retrait des dossards à partir de 7h45 / Départs à partir de 8h30 (en fonction des catégories d'âge)

Remise des récompenses à 14h30 environ

Braquets :

JEUNES DE 13-14 ANS (nés en 2004 et 2003) -

Braquet maximum autorisé : 46X14 (développement : 7,01 m). Un contrôle sera effectué auprès de tous les concurrents avant le départ et pour les trois premiers à l'arrivée.

JEUNES DE 15-16 ANS (nés en 2002 et 2001) -

Braquet maximum autorisé : 50X14 (développement : 7,62 m). Un contrôle sera effectué auprès de tous les concurrents avant le départ et pour les trois premiers à l'arrivée.

Tenue et Comportement général :

- 1) Ne prendront le départ que les cycloportifs au maillot de club identifiable. Les gilets masquant les couleurs du club sont interdits.
- 2) Lors de la cérémonie de remise des récompenses, les cycloportifs classés dans les 3 premiers sont tenus de se présenter dans la tenue cycliste de leurs clubs respectifs (maillots et cuissards).

- 3) Le port du casque aux normes UCI est obligatoire au cours de la pratique des activités cyclistes (épreuves -y compris pendant l'échauffement- et lors des entraînements).
- 4) Tout cycloportif prenant la roue d'un peloton ou d'un coureur échappé d'une autre catégorie, lors d'un dépassement, sera systématiquement déclassé.
- 5) Tant qu'il y a des cycloportifs en course, il est formellement interdit de repasser la ligne d'arrivée, sous peine de déclassement.
- 6) Les attroupements de coureurs autour de la ligne d'arrivée pourront être l'objet de sanctions par les Commissaires d'épreuve. Il faut rappeler qu'ils peuvent être l'occasion pour les gendarmes ou la police nationale de verbaliser lourdement l'organisateur.

Contrôle médical :

Des contrôles médicaux sont susceptibles d'être opérés lors de l'épreuve ; il appartient à chaque cycliste de s'assurer qu'il n'est pas convoqué.

Réclamations :

Toute réclamation concernant la qualification d'un coureur ou le résultat d'une épreuve, doit se faire dans les conditions suivantes :

- 1) Oralement dans le quart d'heure qui suit la proclamation des résultats. Elle est alors examinée par le jury des commissaires. Le titre peut alors être gelé s'il concerne les trois premiers et que la Commission Technique ne peut trancher.
- 2) Puis confirmée par écrit, en recommandé avec accusé de réception, dans un délai de 48 heures ; elle comporte la signature personnelle du réclamant et est adressée au Responsable de la Commission Technique départementale (24, Boulevard de la Seine - 92000 NANTERRE). Un chèque de caution de 30 € sera exigé qui sera restitué si la réclamation est fondée.

Participation au Championnat National (SAINT-SULPICE EN GUERETOIS -23-) 14, 15 et 16/07/2017 :

Tous les coureurs désireux de participer au Championnat National se doivent de :
- participer aux Championnats Départemental et Régional
- faire acte de candidature auprès de leur clubs respectifs